№ 414 CINQ CENTIMES Lundi 13 Janvier 1890

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, № 12
TOURCOING, rue Verte, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES ..... 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES ..... 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS ..... 0 fr. 75 —
LOCALES ..... 1 fr. 00 —

Les annonces sont reçues à ROUBAIX-TOURCOING, *Bureau du Journal*, à Lille, 52, rue Nationale, à PARIS, à l'*Agence Audbourg*, place de la Bourse, 10, et à BRUXELLES, 63, rue de la *BELGIQUE* et à *HOLLANDE*, à la Société anonyme de publicité générale, 104, boulevard Anspach et 5, rue des Teinturiers.

TÉLÉPHONE

BOURSE DU BOULEVARD

3 0/0 Français.	87	70	Ext. d'Esp. 4 0/0	71	13
4 1/2 0/0 Franç.	—	—	Rio-Tinto.....	433	—
Egypte 6 0/0...	479	62	Panama	—	—
5 0/0 Italien....	93	35	Russe.....	94	25
5 0/0 Turc.....	17	95	Alpines	256	—
Chemins Turcs ..	—	—	Suez	—	—
6 0/0 Hongr. or.	87	—	Tharsis.....	—	—
Chemin Ottom..	76	—	Tendance calme.		

LA Réglementation du Travail

Parmi les nouveaux projets de loi que la Chambre va être appelée à examiner, il en est un, dû à l'initiative parlementaire de M. le comte de Mun et qui mérite, non pour sa nouveauté, mais pour les tendances qu'il indique, une certaine attention.

Cette proposition, relative à la réglementation du travail réclame :

1° L'interdiction absolue de tout travail de nuit pour les femmes;

2° La réduction de la durée du travail pour les hommes à cinquante-huit heures par semaine, avec prohibition de tout travail les dimanches et jours de fêtes légales.

Sauf l'interdiction du travail le dimanche qui nous paraît devoir relever plutôt des mœurs que des lois, le projet de M. le comte de Mun est en somme excellent, modéré et il ne contient rien qui n'ait été réclamé depuis longtemps par le parti ouvrier.

Si nous en parlons ce n'est donc point pour le critiquer, mais simplement pour préciser deux points.

Toutes les fois que nous avons demandé la réduction des heures de travail et la suppression du labeur de nuit pour les femmes, les patrons industriels et manufacturiers, cléricaux et réactionnaires pour le plus grand nombre, nous ont répondu avec une unanimité touchante : « Nous ne nous refusons nullement à cette diminution, mais nous ne pourrons plus soutenir la concurrence avec la production étrangère. Les ouvriers allemands, belges, italiens sont moins rémunérés que les ouvriers français, ils fournissent quatorze, quinze et seize heures de travail, si vous réduisez la journée de l'ouvrier français à dix heures, vous diminuez en conséquence la production nationale de près d'un tiers, dans ces conditions, il nous est impossible de lutter sur les marchés de l'Europe et du monde avec nos rivaux. »

Comment cet argument, qu'on opposait aux républicains comme une raison décisive quand ils voulaient améliorer le sort de l'ouvrier, disparaîtra-t-il par ce seul fait que c'est un des chefs du parti catholique qui a repris la proposition que nous avons formulée si souvent, voilà ce qu'il sera intéressant d'entendre développer à la tribune par M. le comte de Mun.

Nous sommes convaincus qu'en ce qui le concerne personnellement M. de Mun est parfaitement sincère. L'Eglise, dont il est l'orateur laïque le plus éminent, n'a pas attendu les derniers événements pour se rendre compte des troubles profonds qui divisent dans notre société le Capital et le Travail. Elle s'efforce, depuis quelques années, de donner à sa direction un caractère socialiste et n'a pas hésité pour arriver à son but à se faire en certaines circonstances l'organe des revendications légitimes des faibles contre les puissants; enfin grâce à l'œuvre du Jésus ouvrier et aux cercles catholiques créés un peu partout elle cherche à se rapprocher du travailleur et à se faire écouter de lui.

Reste à savoir jusqu'à quel point les patrons cléricaux, ses plus fermes soutiens jusqu'ici, sont disposés à la suivre dans cette voie.

M. de Mun nous annonce qu'il est disposé à reprendre pour son compte toute une série de propositions, qui faisaient partie de nos programmes démocratiques, concernant : l'organisation d'assurances contre les accidents, les maladies, la vieillesse; l'incessibilité et l'insaisissabilité des salaires; la fixation d'un salaire minimum; l'extension juridictionnelle des conseils de prud'hommes, etc., etc.

Tout cela est parfait et nous serions heureux de constater que les cléricaux dont M. de Mun est évidemment l'organe autorisé, reconnaissent enfin la justice de nos réclamations, que l'Eglise les consacre et demande par les lèvres éloquentes de son représentant le plus distingué que la loi civile soit désormais d'accord avec la loi morale qu'elle proclame.

Malheureusement l'Eglise elle-même s'est chargée d'éveiller nos défiances et de faire naître des doutes sur la sincérité de ses efforts. Dans une assemblée générale des cercles catholiques, tenue en 1877, M. le comte de Mun, toujours lui, appréciant les progrès accomplis par les sociétés auxquelles il paraît avoir voué sa vie, faisait les déclarations suivantes :

« Notre œuvre, disait-il, *n'est pas une œuvre de moralisation*, n'est pas une œuvre de charité,... elle est une œuvre sociale. Nous sommes les soldats d'une idée et *cette idée c'est la contre-Révolution faite au nom du syllabus.*

« Qu'est-ce donc que la question sociale c'est la lutte entre le catholicisme et la Révolution. »

Voilà un langage qui gâte singulièrement la portée philanthropique des propositions de M. de Mun et qui donne à ses tentatives socialistes une signification peu douteuse.

De l'aveu même de l'Eglise le but poursuivi c'est la contre révolution au nom du syllabus, or, est-il nécessaire de le rappeler, le syllabus condamne ceux qui prétendent que l'Eglise peut et doit se réconcilier avec le progrès, le libéralisme et la civilisation moderne.

C'est en résumé la négation formelle du droit de l'ouvrier et de la justice de sa cause.

On est donc obligé de reconnaître que les propositions de M. de Mun, bien loin de s'inspirer d'une doctrine vraiment dévouée aux intérêts des classes laborieuses, nesont que des armes de combat, une manœuvre qui ne s'inspire que des circonstances et nullement d'aspirations généreuses et élevées.

C'est fort regrettable, car il eut été réellement intéressant de voir l'Eglise sous la pression des faits et des progrès de la civilisation, obligée de rompre avec cette théorie séculaire et fondamentale qui jui a toujours fait considérer l'inégalité sociale comme étant providentielle.

TH. BERGÈS.

LA FIN DE L'AVENTURE

La « Presse » cesse de paraître

On lit dans la *Gazette de Bruxelles* :

L'organe officiel du boulangisme, la *Presse*, à la tête duquel se trouve M. Laguerre, cessera de paraître le 15 janvier.

STABILITÉ MINISTÉRIELLE

A ceux qui désirent un changement de ministère, nous nous contenterons d'opposer les deux citations suivantes, empruntées à deux républicains dont le désintéressement et le dévouement sont peu contestables :

De M. Henry Maret, dans le *Radical* :

Ce qu'on peut affirmer, c'est que jamais cabinet n'aura en situation meilleure, si ses membres savent en user avec modération. Ils sont sûrs que, pour peu qu'ils s'y prêtent, on aimera mieux marcher avec eux que d'en chercher d'autres. Ils sont là, ils ont rendu des services incontestables, et les personnages qu'on avait l'habitude d'appeler ministrables sont autant de Cincinnatus qui ne bougent pas, et qu'il faudrait aller chercher à leur charrue.

De M. Rane, dans le *Matin*.

« Cela n'est douteux pour personne, une majorité jeune, inexpérimentée, confuse, sans chefs reconnus et acceptés, ne peut pas tirer d'elle-même sa direction et son orientation. Son organe naturel, son organe nécessaire, c'est le gouvernement. C'est donc au gouvernement qu'il appartient de prendre l'initiative, d'exposer ses vues à la majorité, de les lui faire accepter, de créer avec elle un courant de féconde pour le bien du pays et de la République.

« Le ministère n'a pas failli au devoir qu'il s'était tracé et pour lequel il avait été constitué. Maintenant, un autre devoir s'impose, celui de se mettre à la tête de la majorité républicaine. Le ministère le peut-il ? C'est à lui seul qu'il appartient d'en décider, car s'il prend parti, s'il parle et agit résolument, il est assuré à l'avance de l'appui, du concours cordial, de la confiance de la majorité.

Si on demande au ministère de marcher d'abord, de faire œuvre démocratique, nous sommes d'accord.

Si on lui demande de s'en aller, alors qu'il n'a rendu jusqu'à présent que des services exceptionnels à la République, qui, seul depuis quatre ans, il a réussi à former une majorité, nous ne pouvons plus nous entendre, parce que nous ne voyons après cette nouvelle crise que division et gâchis, ce qu'il convient, croyons-nous, d'éviter à tout prix. TH. B.

LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

La candidature Lissagaray

Mardi soir a eu lieu, à Levallois-Perret, un congrès de tous les délégués des comités républicains de Boulogne, Clichy, Levallois-Perret et Neuilly en vue de choisir un candidat républicain, contre le boulangiste Laur, invalidé, qui se représente dans cette circonscription.

L'assemblée, qui se composait de plus de 450 délégués de groupes, a voté les résolutions suivantes à l'unanimité moins cinq voix :

Les délégués des comités républicains de Boulogne, Clichy, Levallois-Perret, Neuilly, réunis en congrès, le 8 janvier 1890, à Levallois-Perret, après avoir pris les ordres de leurs comités,

Considérant que la candidature Francis Laur, dont l'élection a été invalidée en raison des manœuvres infâmes employées par les émissaires boulangistes, est un affront et une injure pour les électeurs républicains de cette circonscription, qui a donné tant de gages à la République.

Considérant qu'il importe aux électeurs républicains de Boulogne, Clichy, Levallois-Perret et Neuilly, d'affirmer leur solidarité avec la France républicaine, qui vient de se prononcer ouvertement contre les fauteurs de césarisme qui travaillent, pour le compte des réactionnaires, à renverser la République :

Considérant qu'aucun nom ne peut donner aux patriotes de cette circonscription une meilleure occasion de s'affirmer à nouveau et de reconquérir leurs suffrages que celui du citoyen Lissagaray, républicain de la vieille date, qui a rendu tant de services à la République aux heures de péril :

Déclarent à l'unanimité que le citoyen Lissagaray doit être leur candidat à l'élection prochaine, et l'invitent, au nom des intérêts de la Démocratie, à accepter de porter le drapeau de la République contre l'ancien du 4 septembre coalisé.

Le président de séance, VIARD. *Le secrétaire,* BOUHET.

A la suite de leurs explications, le rédacteur en chef de la *Bataille* vient d'adresser la lettre suivante au bureau du congrès.

Paris, 10 janvier 1890.

Citoyens,

J'ai refusé d'accepter, pendant la dernière campagne, les mandats législatifs qui m'ont été offerts parce que je savais que le poste serait toujours occupé par un serviteur de la République; mais puisque j'ai, aujourd'hui, d'arracher le canton de Neuilly à la coalition des réactionnaires, puisque le Congrès des délégués estime ma présence utile au ralliement des républicains, j'obéis à son invitation et je suis prêt à livrer avec tous les citoyens qui se vont pas chercher leur mot d'ordre à l'étranger une bataille que leur énergie et la mienne sauront rendre victorieuse.

Tout à vous.

LISSAGARAY.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir Roubaix-Tourcoing

Conseil des Ministres

L'attitude du gouvernement — Les lois ouvrières.

Paris, 11 janvier. — Les ministres se sont réunis cet après-midi à l'Elysée, sous la présidence de M. Carnot. MM. Rouvier et Faillières n'assistaient pas au Conseil.

En prévision de la reprise des travaux parlementaires et pour marquer l'attitude que le gouvernement entend adopter, les ministres ont décidé à l'unanimité et sans discussion qu'ils demanderaient tout d'abord la mise à l'ordre du jour à la Chambre des projets déjà déposés qui intéressent les agriculteurs et les ouvriers.

Le Conseil a résolu ensuite de détacher du budget et de faire un projet spécial des mesures concernant le dégrèvement du principal de l'impôt foncier; ces mesures ont surtout pour objet d'alléger les charges des petits propriétaires sans toutefois porter atteinte au principe de l'impersonnalité des cotes. Elles seront définitivement arrêtées aussitôt après le retour de M. Rouvier et présentées sans retard à la Chambre.

Le Gouvernement demandera d'abord au Sénat de discuter le projet relatif à la création des caisses de retraites pour les ouvriers mineurs, déjà adopté par la Chambre. Le Gouvernement demandera à la Chambre, après l'achèvement de la vérification des pouvoirs, d'examiner les projets de suppression des livrets d'ouvriers et la création de délégués mineurs, qui ont été modifiés par le Sénat.

M. de Freycinet a fait approuver par le Conseil le projet modifiant la loi du 20 mars 1880 sur le service de l'état-major.

L'INFLUENZA

A Paris. — En province. — A l'étranger

Paris, 11 janvier. — Les statistiques relevées aujourd'hui attestent une décroissance notable parmi les malades et parmi les décès de l'influenza. Le chiffre des décès déclarés hier dans les vingt arrondissements de Paris s'élevait à 265. Depuis un mois ce chiffre n'avait pas été aussi faible.

A Bordeaux, les rapports médicaux constatent que l'épidémie est également en décroissance. Il n'en est pas de même à Brest et à Besançon, où la maladie fait de nombreuses victimes. La brouillard intense plane sur le littoral de l'Océan et favorise l'influenza.

L'épidémie d'influenza sévit à Perpignan avec une grande violence parmi la population civile et la garnison.

Le recteur de l'Académie est décédé. Le collège et les cours secondaires des filles sont fermés jusqu'à nouvel ordre. L'inspecteur d'Académie a fait fermer toutes les autres écoles.

Des cas dangereux se sont produits : plusieurs personnes sont mortes d'accidents consécutifs à l'influenza. Le chiffre de la mortalité augmente.

Toutes les localités du département sont atteintes, aussi bien dans la plaine que dans la montagne.

Les informations sur l'état actuel de l'épidémie à Londres sont tant soit peu contradictoires. D'un côté on annonce qu'il aurait été constaté dans les hôpitaux une diminution notable dans le nombre des cas nouveaux. D'un autre côté les journaux affirment que la maladie gagne du terrain en ville. Le nombre des employés des postes empêchés va toujours en croissant.

Les troupes sont également assez éprouvées et l'on a constaté deux cas d'influenza à l'hôpital des gardes à Rochester. Lord Spencer, l'ancien vice-roi d'Irlande, est tombé subitement malade tandis que lord Salisbry est presque rétabli.

A Vienne, depuis deux jours, à cause d'un équinoxe brumeux, la maladie a augmenté. Elle s'est propagée à Prague, Pilsen, Buda-Pesth et Cracovie. A Trieste, les théâtres sont fermés. Par suite de l'épidémie la cour n'ira pas à Godollo, contrairement au programme arrêté. L'impératrice et la princesse Valérie partiront à la fin du mois pour l'Angleterre.

L'influenza qui jusqu'ici avait pris peu d'extension à Athènes, vient de sévir tout à coup avec violence. L'épidémie a atteint également l'île de Malte et se répand avec rapidité.

Communication de la Faculté de médecine

M. le docteur Dujardin-Beaumetz a fait jeudi, à la Société de médecine pratique, une communication relative aux conséquences de l'influenza. Après avoir constaté que, dans la dernière semaine de 1889, le nombre des décès par suite de phtisie est presque le triple du chiffre moyen, le docteur a rappelé que diverses célébrités médicales avaient observé, à la suite d'épidémies antérieures de grippe, des symptômes analogues... Il en a conclu que la grippe, avec ses complications pulmonaires, pouvait être une cause de production de la phtisie.

LES OBSÈQUES DE M. DELATTE

Un incident

Grenoble, 11 janvier. — Un incident vient de se produire à l'occasion des obsèques de M. Delatte préfet de l'Isère. L'évêque de Grenoble, M. Fava, dont on connaît l'intransigance, avait appris par, la lecture du programme des funérailles que les loges maçonniques devaient figurer dans le cortège, a fait défense au curé de l'église Saint-Joseph, de procéder à la levée du corps à la Préfecture et de le conduire à la gare.

Cette décision de l'évêque a causé en ville une émotion considérable.

La population a fait au préfet des funérailles splendides.

A la gare, des discours ont été prononcés par M. Ronjat, au nom du conseil général; Dubost, au nom de la députation; Testoni, adjoint, au nom de la ville de Grenoble; Mattei, sous-préfet de Vienne et par un préfet délégué au ministère de l'intérieur.

DISPARITION D'UN VALET DE CHAMBRE

CONDAMNATION DES ACCUSÉS

Paris, 11 janvier.—Favreville est condamné à quatre ans de prison, Lefranc à deux ans de prison, Mangin à cinq ans de réclusion.

Les autres accusés sont acquittés.

Faits Divers Télégraphiques

ARRESTATION D'UN EMPLOYÉ DES POSTES. — Paris, 11 janvier. — Dans les premiers jours du mois de novembre dernier, un vol important était commis dans un des bureaux de la poste ambulante, sur la ligne du Nord. Un paquet, renfermant une somme de vingt mille francs en billets de banque, avait été soustrait en route.

Le voleur, un nommé Charles S..., prit soin de dénoncer lui-même en prenant la fuite.

Employé au ministère des postes et des télégraphes, il était depuis peu passé dans le service actif, sur sa demande. Il avait alors l'intention de s'approprier une somme importante, dès qu'un occasion favorable se présenterait.

Après de grandes recherches, la justice apprit que le commis infidèle, réfugié en Angleterre, était en compagnie d'une jeune et jolie femme, avec laquelle il dépensait joyeusement et sans compter, le produit de son vol.

Après avoir accompli les formalités nécessaires à l'extradition, M. Anquetil, juge d'instruction, décerna un mandat d'amener contre l'employé infidèle, et deux agents de la sûreté partirent l'arrêter. Ils l'ont ramené à Paris, et il a été écroué au Dépôt hier matin.

Au moment de son arrestation, Charles S... ne possédait plus que 365 fr.

UNE MÈRE QUI EMPOISONNE SES ENFANTS. — Rome, 11 janvier. — Un horrible crime a été commis à Noci, grosse bourgade italienne.

Une certaine Angela Maria A... a empoisonné, avec des têtes d'allumettes mêlées à de la farine de maïs, sa fille Vincenza, âgée de vingt-huit ans, et un de ses fils.

Arrêtée, elle a déclaré qu'elle avait voulu se venger des mauvais traitements que sa fille lui faisait subir.

UN CRIME AU TONKIN. — Paris, 11 janvier. — Une dépêche du Tonkin nous apprend qu'un crime crime vient d'y être commis par les habitants de Dongtrieu, province de Quang-Yeh, contre les colons français.

Les deux frères Victor et Henri Roque, riches négociants et armateurs, établis à Haiphong depuis l'occupation française, auraient été assaillis et faits prisonniers par les habitants de Dongtrieu où ils possédaient des propriétés. Leur représentant et capitaine d'armement, M. Rose, aurait été tué.

Les familles, qui habitent la France, ont été prévenues par dépêche du malheur qui les frappait.

SUICIDE D'UN OFFICIER SUPÉRIEUR. — Bergerac, 11 janvier. — M. Joblit lieutenant-colonel du 58e territorial, a été trouvé mort dans une rue déserte ayant une balle de revolver dans la tête.

Suivant toutes probabilités, il s'agit d'un suicide provenant de troubles cérébraux constatés depuis quelques jours.

DRAME DE LA JALOUSIE. — Dourdan, 11 janvier. — Un crime abominable vient de jeter la consternation dans Dourdan. La bonne de M. Boissay, négociant en vins, a été assassinée aujourd'hui, à midi, par la femme d'un serrurier de Chartres chez laquelle elle avait servi il y a environ six mois. La victime a reçu deux balles de revolver dans la tête et est tombée raide morte. Le mobile du crime, serait, dit-on, la jalousie.

Nouvelles Étrangères

La Santé du Roi d'Espagne

Madrid, 11 janvier, 10 h. 30. — L'état du roi est plus satisfaisant; cette nuit aucun symptôme grave ne s'est produit; il y a eu peu de fièvre et point de phénomènes nerveux. Le roi reconnaît ceux qui l'approchent, demande ses jouets, parle de ses jeux et de ses soins et témoigne d'une touchante tendresse pour sa mère. La reine prend peu de nourriture et se soutient par une potion de bromure.

A deux heures, cette nuit, avec l'autorisation télégraphique du pape, parrain du roi, on a célébré une messe à la chapelle du palais, à laquelle toute la famille royale a assisté, sauf la reine qui resta agenouillée auprès du lit du malade.

Vers cinq heures, comme le roi dormait paisiblement, la famille royale et les dignitaires du palais se retirèrent; la régente s'étendit sur un divan près de son fils que les médecins et sa nourrice veillaient.

On commence à avoir l'espoir de sauver le roi.

LES RÉPUBLICAINS TRAQUÉS

Perpignan, 11 janvier. — Des mesures très sévères sont prises sur les frontières des Pyrénées orientales par les autorités militaires espagnoles pour empêcher l'entrée en Espagne des républicains exilés.

Une surveillance très active est exercée à Foisbon, Figuères, Peyverde, Perpignan et sur tous les points où les républicains pourraient se trouver.

Des batteries sont organisées dans les montagnes de la frontière.

DERNIÈRE HEURE

Madrid, 7 h. 30 du soir. — Le dernier bulletin officiel dit que le roi continue à avoir des alternatives d'excitation et d'abattement. La foule stationne devant le palais.

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 78

LA PETITE MIONNE

TROISIEME PARTIE

LA MAIN CACHÉE

C'était un intérieur propre, ne manquant pas d'un certain air de gaîté, mais simple, très simple, pour ne pas dire pauvre.

Et, d'ailleurs, pourquoi Georges se serait-il mis en frais pour meubler et décorer son atelier?

C'est bien quand on reçoit ses opulents confrères des ministres, des ambassadeurs, des critiques d'art, leurs femmes de hauts personnages et de très grandes dames d'avoir des canapés de brocart doré et bien capitonnés, des fauteuils moelleux, des glaces de Venise, des fleurs chaque jour renouvelées dans de grands vases de Sèvres, de Chine et du Japon.

Georges Ramel, peintre inconnu, n'avait personne à recevoir. Mais eut-il convié quelques maîtres du pinceau, quelques grandes dames, quelques hauts personnages, quelques savants critiques à visiter son atelier, ceux-ci, sans doute, n'auraient pas daigné se déranger pour voir travailler l'humble pioocheur.

Un vieux divan recouvert d'une étoffe de damas rouge fané, trois ou six tabourets, quatre chaises cannées, une table carrée en bois blanc, un miroir dans un cadre doré, composaient l'ameublement de l'atelier. Le tout avait été acheté en bloc, d'occasion, chez un bric-à-brac.

Aux murs étaient accrochés des plâtres moulés, dont Alexis Mollin, chercheur enragé, s'était fait le fournisseur.

C'étaient des têtes d'hommes, de femmes, d'enfants, des bras, des jambes, des pieds, des mains, des torses, se présentant dans des mouvements divers, raccourcis de bras, de doigts, jeux de muscles, etc.

Les murs étaient encore décorés de quelques vieilles gravures et d'un certain nombre d'études, de croquis à la mine de plomb ou au fusain, jetés par Georges sur le papier, quand il quittait sa palette pour se délasser, sans toutefois laisser sa pensée inactive.

Le jeune peintre ne s'était pas encore donné le luxe d'une armoire. Outre sa boîte, une espèce de caisse d'emballage contenait ses couleurs; on voyait sur deux planchettes fixées au mur, dans un coin, des flacons d'huile, d'essence, des godets, des crayons, des fusains.

Une douzaine de toiles de dimensions différentes, vierges encore de tout coup de fusain, se promenaient un peu partout, les unes accrochées, les autres sur le parquet, dressées contre les murs.

Enfin, il y avait dans l'atelier trois chevalets dont le plus grand mesurait environ trois mètres. Celui-ci seul était occupé par une toile ayant, comme elle était placée, deux mètres cinquante de largeur sur deux mètres de hauteur.

C'est sur cette toile que Georges travaillait maintenant, en vue de la prochaine exposition annuelle des Beaux-Arts.

Il s'était dit:

— Il faut que j'arrive; il faut, si j'ai réellement quelque chose dans l'esprit et dans le cœur, que je sorte de la foule des misérables.

Aussi, avec quel plaisir, quelle joie il travaillait! Quel courage, quelle ardeur, quel feu!... Il comme il caressait son œuvre avec amour!

C'est deux tableaux qu'il voulait présenter au jury de l'exposition. qu'il voulait soumettre au jugement de l'aréopage des maîtres.

Mais serait-il accepté?

Terrible question que se font tous les jeunes..

Georges avait conscience de sa force, il voyait, il sentait que ce qu'il faisait était bien mais il n'en redoutait pas moins l'épreuve décisive.

Alexis le rassurait.

— Je ne comprends pas tes craintes folles, lui disait-il; refusé, toi, allons donc!

Est-ce que c'est possible?

Tu connais mon opinion sur tes tableaux.

Sans être un grand connaisseur j'ai le sentiment de l'art, de l'art vrai, et je peux dire que tu vas présenter deux chefs-d'œuvre.

Soupçon les hommes qui vont former le jury que tu redoutes?

Pourquoi?

Voyons, est-ce que les grands peintres, les riches n'ont pas commencé comme toi?

Rassure-toi donc, ami, et attends sans inquiétude.

Les grands peintres ne sont pas des ignares et ce sont des hommes de cœur.

Mais, tiens, aurais-tu dans chaque membre du jury un ennemi, que ces messieurs ne pourraient pas, que ne voudraient pas te fermer la porte du Salon!

Les membres du jury ne te connaissent pas qu'importe! Ils auront tes tableaux sous les yeux, et je te le dis, Georges, c'est par acclamation qu'ils accepteront tes deux belles œuvres.

Ah! tu trembles, tu ne peur parce que tu es jeune; patience, patience, ton heure approche...

Le grand juge, vois-tu, le juge suprême en matière d'art, c'est le public.

Les réputations ne s'usurpent point; c'est le public, le public seul qui les fait.

Ah! le public!... il sait distinguer le mérite, et, sans se tromper, il a droit à lui.

Georges, c'est le public qui consacre le talent, c'est lui qui met au front de l'artiste ou du poète l'auréole de gloire!

Mais rassurons-toi, mes encouragements d'Alexis, qu'il trouvait trop enthousiaste, parce qu'il voyait avec ses yeux d'ami, malgré tout, Georges était dans des transes mortelles.

Le pauvre garçon ne dormait pas toutes ses nuits.

A voir travailler pendant six mois sans arrêt, sans se donner un jour de repos, on n'en l'eut là a qui décourage, ce qui brise la plus forte volonté, ce qui empêche l'éclosion du talent, ce qui enlève la foi, ce qui tue!

Réussir! L'avenir de Georges tout entier, ses espérances, son bonheur, étaient contenus dans ce mot. Sans doute il n'arrivait pas du coup à la fortune.

Mais le carrière lui était ouverte, il avait trouvé sa voie, il n'avait plus qu'à marcher.

Alors, n'ayant plus à redouter des jours de sombre misère, il pourrait permettre à l'amour dont son cœur était rempli, de déborder, il pourrait demander à Ambroise Morillon la main de sa fille. Car si Georges travaillait avec tant d'ardeur, c'était pour Mionne; tous ses efforts n'avaient qu'un but :

Mionne.

Son avenir, ses espérances, son bonheur, c'était Mionne. Pour lui, le mot réussir avait pour synonyme Mionne.

Mionne, c'était sa pensée, son inspiration, son amour, sa vie!... Mionne, c'était tout!

— Ma force, mon inspiration, les qualités que tu veux bien trouver dans mes tableaux, disait-il à Alexis, tout cela me vient de mon amour pour Mionne.

Mionne dirige si complètement ma pensée que, grâce à elle, j'ai plus appris en quelques mois que par les leçons que mon père m'a données pendant des années.

Georges sentait que s'il échouait, c'est-à-dire si ses deux tableaux étaient refusés, il était capable d'en mourir.

L'œuvre à laquelle il travaillait maintenant était son deuxième tableau destiné à l'exposition.

Le premier tableau était dans l'atelier, complètement terminé, verni, prêt à mettre dans son cadre; mais une toile vertie le cachait à tous les yeux.

Georges le regardait souvent, mais en cachetée, quand il était seul.

C'est pour ce tableau, dont nous aurons à parler plus tard, que Mionne avait servi de modèle.

L'autre tableau, que le jeune peintre allait bientôt terminer aussi, était une œuvre bien conçue et délicieusement jolie.

Georges lui avait déjà donné ce titre :

Elle dort!

Le sujet était simple; mais que de choses il disait, et comme il était saisissant!

Trois personnages composent ce tableau :

Un enfant rose et blond dont dans son berceau, les paupières demi-closes.

Il a sur les lèvres un sourire de Séraphin.

La nyse, debout, tourne la tête et son regard du côté de la porte qui vient de s'entr'ouvrir doucement.

Dans l'ouverture, avançant la tête, craignant de faire du bruit, on voit un jeune homme.

C'est le père.

La mère, souriante, heureuse, a porté l'index de sa main droite sur ses lèvres, et l'expression de son visage, elle, semble dire ce qu'on croit entendre qu'elle dit à son mari :

« Chut! ne fais pas de bruit, elle dort! »

Pour ce tableau, Georges n'avait pas eu à payer une de ces jeunes filles qui louent et se posent dans les ateliers des peintres.

C'est Mlle Laurence qui avait été son modèle.

La jeune fille avait saisi avec empressement l'occasion qui lui était offerte de témoigner sa vive reconnaissance à Alexis Mollin et à Georges Ramel.

— D'abord, Georges avait eu l'intention de faire un tableau représentant Laurence sous le costume d'une sœur de Saint-Vincent-de-Paul, près du lit d'Alexis, dans la chambre d'auberge de Billancourt; mais l'idée de l'enfant dormant dans son berceau lui avait souri et il n'avait plus pensé à sa sœur de charité.

Il avait et heureusement rendu les traits et l'expression de la physionomie de la jeune ouvrière, que le jeune maître prit du berceau de son enfant était le portrait frappant de Laurence.

A l'heure où nous introduisons le lecteur dans l'atelier de Georges Ramel le jeune homme est absent.

Appelé dans l'intérieur de la ville pour une affaire quelconque, il est sorti en laissant sur la table un carré de papier où il a écrit :

« Je prie Mlle Laurence de vouloir bien m'attendre.»

La jeune fille était arrivée à son heure habituelle, avait lu le mot laissé par Georges et était aussitôt entrée dans un cabinet contigu à l'atelier qui, après avoir été son col, ses manchettes, sa robe et s'être coiffée, elle avait revêtu le vêtement riche et coquet de la jeune mère qu'elle représentait dans le tableau.

Comme elle sortait du cabinet, parée et prête pour la pose, Mionne entra dans l'atelier.

— Bonjour, Laurence!

— Bonjour, Mionne!

Et les deux jeunes filles, s'élançant l'une vers l'autre, s'embrassèrent avec effusion.

Depuis quelque temps déjà, Mionne et Laurence s'étaient vues souvent et étaient devenues amies. Elles s'aimaient tendrement, comme deux sœurs.

Cette touchante amitié des deux jeunes filles avait été grandement encouragée par Georges et Alexis. Les deux amis étaient enchantés de cette intimité qui s'était établie entre les deux jeunes filles qu'ils aimaient.

Mionne n'avait plus à mettre sous les yeux de Georges sa gracieuse personne.

Mais aussi longtemps qu'elle le pouvait, elle venait passer une demi-heure, une heure, quelquefois plus à l'atelier.

— C'est pour voir ma chère Laurence, disait-elle.

C'était bien un peu aussi, sans doute, pour voir Georges.

D'ailleurs, de la rue Véron à l'atelier, il n'y avait pas loin. Seulement le bas de la rue Lepic à descendre et le boulevard à traverser. En trois minutes c'était fait.

— Si aujourd'hui deux bonnes heures de liberté, dit Mionne à Laurence et j'ai pensé, ma chère amie, que je ne pouvais mieux les employer qu'en venant les passer près de vous.

— Chère Mionne, comme vous êtes gentille et bonne!

— Mais c'est tout naturel que je vienne vous voir; si vous saviez comme je ne trouve bien ici, près... de vous.

— C'est une grande joie que vous me donnez.

Et que je me donne. Oh! je voudrais venir plus souvent, tous les jours...

Mais j'ai mon linge à raccommoder, ma petite cuisine à faire, car, ajoutai-elle avec un doux sourire, j'ai mon père à soigner. Et puis, j'ai mes leçons. Voyez-vous, Laurence, je veux devenir instruite. Ma maîtresse me doit venir aujourd'hui qu'à quatre heures et comme deux heures viennent seulement de sonner...

(A suivre) EMILE RICHEBOURG.